



# FRAIS DONATION D'UN APPARTEMENT AUX ENFANTS

Par **BERNARD13**, le **18/01/2013** à **21:26**

bonjour

nous achetons avec mon épouse (54 et 55 ans) un deuxième logement (89000 euros) que nous voudrions donner à nos deux enfants ( 30 et 27 ans) avec conservation de l'usufruit

Quel est le prix de cette donation ?

On nous parle de 10 000 euros

Est ce possible ?

Merci

Noelle et Bernard

Par **Afterall**, le **19/01/2013** à **10:37**

Bonjour,

A mon sens, vous seriez plus proche de 3700 euros.

Peut être des droits de donation sont ils exigibles ? (dans le cas où vous auriez déjà donné depuis moins de 15 ans...)

Et peut être les frais d'acquisition (environ 7000 €) sont ils inclus ?

Par **BERNARD13**, le **19/01/2013** à **20:04**

MERCI

CELA ME RASSURE SI C EST AVEC LES FRAIS D ACHAT  
JE ME RENSEIGNE DES LUNDI